

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2012

ENCADREMENT DES GRANDS PASSAGES ET ÉVACUATION FORCÉE - (N° 330)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 6

présenté par

Mme Pochon, M. Raimbourg, Mme Untermaier, M. Denaja et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 visait à transférer la compétence de la gestion des aires de grands passages à l'État et à ne laisser aux communes que la gestion des aires d'accueil permanentes. L'article 1^{er} de la proposition de loi tire les conséquences de ce transfert de compétence mais du fait de l'irrecevabilité financière de l'article 2 de la proposition de loi, l'objet de l'article 1^{er} n'a plus lieu d'être et l'article doit donc être en conséquence supprimé.